



« Fissures et joints » chaque hiver dans les escaliers, portes et parquets. Pourquoi ?

Avec la régularité d'un métronome, les clients téléphonent chaque année au spécialiste des escaliers, portes et parquets pour lui poser la question. Cela se passe durant les périodes où l'habitation doit être chauffée et les plaintes concernent les fissures, les joints et les fentes dans le bois et bien d'autres encore.

Il n'est pas particulièrement aisé à cet instant de mettre le client à l'aise et de lui expliquer qu'il s'agit d'un phénomène très naturel qui est lié à l'expansion et au retrait du bois.

Toute cette problématique a été encore plus mise en valeur ces dernières années dans la presse, à la radio et à la télévision. Les médias écrivent et montrent « tant de mauvaises choses » sur les résultats du travail artisanal que le client est devenu hypersensible et extrêmement méfiant. Dans son for intérieur, sommeille toujours quelque part le soupçon d'avoir été trompé d'une manière ou d'une autre.

Cette attitude du client est à proprement parler curieuse. En effet, on parle et on écrit actuellement tant de choses sur les matières et les matériaux biologiques ainsi que sur la vie saine des matériaux de construction naturels. Pourtant, le client n'est visiblement en mesure de comprendre le moins du monde un processus naturel qui est finalement propre au bois.

Souvent, on appelle un professionnel qui doit essayer d'expliquer que le bois est un matériau hygroscopique qui s'adapte au climat de l'environnement, de sorte que le taux d'humidité et le volume du bois changent également. À cet instant, la méfiance déjà mentionnée fait parfois place à une grande incompréhension. C'est la raison pour laquelle nous voulons ici énumérer ou rappeler quelques arguments que le professionnel peut utiliser pour permettre au maître d'ouvrage (client/consommateur) de comprendre le beau matériau qu'est le bois.

Le bois est livré avec un taux d'humidité de 10 (\pm 2)% et doit également être placé en tant que tel. Ce taux d'humidité du bois correspond à un climat ambiant de 20° à 22° Celsius et à une humidité relative de l'air de 55 à 60 %.

Les conditions environnementales susmentionnées constituent toutefois une moyenne annuelle. En été, cette limite est par nature dépassée, tandis qu'en hiver on reste en dessous étant donné que l'habitation est chauffée au moyen de l'un des systèmes de chauffage existants.

Le bois, produit naturel, ne peut donc faire sans subir de changements. En été, le bois va légèrement se dilater sous l'influence du climat ambiant, en hiver il va alors se contracter légèrement.

Ces faits sont naturellement connus depuis des siècles déjà. En tant que professionnels, nous l'affirmons expressément chaque fois que nous en avons l'occasion et nous en indiquons les conséquences. Ceci seul semble difficile à faire passer, surtout en comparaison d'autres matériaux (artificiels).

Dans ce cadre et à la suite d'une longue étude du bois, un institut de renom qui effectue des recherches et des contrôles relatifs à ce matériau, a élaboré du matériel documentaire qui sera certainement publié très prochainement. Ses résultats constituent la base de notre argumentation ci-après. Le bois est influencé dans une large mesure par l'environnement. La perturbation des facteurs environnementaux, surtout les modifications du taux d'humidité relative de l'air ambiant, a des effets tant négatifs que positifs sur les escaliers, les portes et les parquets en bois. Avec une humidité relative de l'air de 75 % en été et une température de 20° Celsius, le taux d'humidité du bois sera de 14,5 %. En hiver, les pièces sont chauffées artificiellement, et l'humidité relative de l'air diminue jusqu'à 45 % alors que l'humidité

du bois s'élève en moyenne à 8,4 %. Il est parfaitement possible d'atteindre dans les pièces chauffées une humidité relative de l'air de seulement 34 % voire moins. Qu'il s'agisse d'un chauffage par le sol ou du chauffage habituel ne joue pas de rôle ici. L'humidité du bois s'élève dans ce cas à seulement 6,8 %. Ce degré est également atteint avec les produits en bois peints parce que les couches de peinture n'empêchent pas l'échange de l'humidité entre le bois et l'air ambiant, mais elles peuvent tout au plus le ralentir.

Autrement dit, la mise en peinture ne contrecarre pas le caractère hygroscopique du bois. L'expansion et le retrait du bois génèrent de minuscules joints dans la couche de peinture. Toutefois, c'est exactement ce phénomène qui est souvent dramatisé par le client. Celui-ci signale qu'à présent de l'eau et des saletés peuvent pénétrer dans le bois. Il oublie toutefois ici que la couche de peinture n'a pas pour but de rendre étanches l'escalier, la porte ou le parquet. Elle sert principalement à donner un aspect esthétique permanent à la surface du bois et à faciliter l'entretien.

Autrement dit, la première conclusion est qu'au fil des saisons des mesures supplémentaires doivent être prises pour maintenir le climat ambiant au même niveau. Sinon, le bois peut subir des contraintes sous l'effet de l'expansion lorsque l'habitation ne doit pas être chauffée, tandis qu'à la fin de chaque période de chauffage de petits joints plus ou moins visibles et de formes différentes apparaîtront. Ces petits joints, qui se forment lorsque l'on chauffe (le client se trompe en parlant de « fissures »), peuvent toutefois être influencés positivement ou être complètement évités en maintenant l'humidité durant la période de chauffage. Une telle méthode n'a absolument aucun inconvénient pour les escaliers, les portes et les parquets.



Trappen en deuren met stijl. Escaliers et portes de style.

Si aucune humidification supplémentaire de la pièce n'est assurée, le bois sèche inévitablement plus. C'est quelque peu dommage et aussi incompréhensible parce que cela ne demande quand même pas beaucoup d'effort pour maintenir un taux d'humidité de 55 %.

Dans ce cadre, on recommande des appareils avec un hygrostat de contrôle intégré (régulateur d'humidité).

Les meilleurs résultats ont été obtenus avec des systèmes de vaporisation d'eau, mais ceux-ci nécessitent d'être entretenus et nettoyés.

Ainsi, l'eau résiduelle doit être évacuée et l'appareil doit quant à lui être nettoyé toutes les 2 semaines.

Les filtres doivent être remplacés toutes les 4 à 8 semaines.

Il peut arriver que ce qui précède ne soit pas toujours bien compris, y compris par ceux qui veulent vivre de façon naturelle.

Toutefois, on ne peut tout simplement pas faire autrement si l'on veut un air sain et un certain confort. Dans ce cadre, il est également fait référence aux consignes d'entretien des escaliers, portes et parquets stipulant littéralement la mention suivante : « Un taux d'humidité de l'air constant exercera un effet favorable tant sur la santé des habitants que la qualité du bois ».

Les humidificateurs que l'on voit généralement suspendus aux radiateurs et qui ne sont pas souvent remplis d'eau, ne suffisent pas à maintenir un taux d'humidité de l'air ambiant à un niveau constant dans les limites prescrites. Ils sont trop petits pour cela. Ils peuvent contenir d'un quart à un demi-litre maximum, ce qui signifie que la surface d'évaporation est minimale.

Pour que durant une période de 24 heures, une pièce d'environ 16 m² et d'une hauteur normale atteigne une humidité relative de l'air de 45 à 50 %, il faut environ 2 à 4 litres d'eau, pour autant qu'il s'agisse d'un aménagement normal.

Il faudra environ 6 litres d'eau pour une pièce aménagée de 25 m² et 2,5 m de hauteur à une température de 20° Celsius et durant une période de 24 heures.

Et c'est précisément cela qui est si important ici, parce que seule l'humidification de l'air ambiant pourra limiter sensiblement l'effet de l'assèchement. Il faut donc recommander que l'humidité relative de l'air soit maintenue à un niveau de 55 %.

Ceci offre en effet les avantages suivants : — l'assèchement du bois jusqu'à un niveau inacceptable est évité

— la génération de joints est limitée au maximum

— les contraintes de retrait dans le bois diminuent

— l'hygiène est améliorée

Malgré tous ces conseils, le spécialiste du bois aura des difficultés à en expliquer les caractéristiques au client.

Le professionnel sait à quoi il doit faire attention lorsqu'il travaille le bois. Le bois ne peut pas absorber d'humidité lorsqu'il est transporté ou stocké quelque part.

Il fait surtout éviter de stocker le bois sur le chantier proprement dit.

Si l'on part du principe comme décrit plus haut que le taux d'humidité du bois en été est plus élevé et en hiver beaucoup plus bas (surtout en cas de chauffage par le sol), on peut supposer que la valeur moyenne est d'environ 8 %.

Avec les types de chauffage actuels, on peut affirmer que l'humidité de l'air est plutôt trop basse (trop sèche) que trop élevée (trop humide) et le restera aussi dans le futur.

Cela nous conduit au principe de base suivant : le bois qui sert à des fins de construction surtout pour la transformation à l'intérieur – doit avoir pour la production, le stockage et la transformation le taux d'humidité moyen pour une année en tenant compte des conditions d'utilisation prévues et données.

Pour toutes ces raisons (facteurs environnementaux, humidité du bois, systèmes de chauffage), il est simplement inévitable que des joints apparaissent lors de la pose du bois. Les joints de 0,1 à 0,5 mm sont par conséquent tout à fait normaux durant les différentes saisons. Les joints de 0,5 à 1 mm se remarquent et engendrent des plaintes. Les joints de 1 mm et plus ne sont plus acceptables pour les spécialistes du bois. De tels joints apparaissent toutefois que l'humidité de l'air dans les pièces en question n'est pas contrôlée ni corrigée.

Dans nos ateliers, le bois est travaillé à un taux d'humidité de +/- 10 % à une température intérieure de +/- 18°C et 50 % d'humidité.



Conseils utiles concernant l'humidité de l'air à la maison et au bureau !

Les plaintes structurelles relatives à l'air sec, telles que les troubles de la santé (bouche sèche, muqueuses irritées, etc.) ou les fissures dans le mobilier en bois (parquet, escaliers et portes) au bureau et à la maison doivent être traitées sérieusement.

Mais pour diminuer l'air sec au bureau et à la maison, nous proposons quatre bons conseils pour éviter et lutter contre ce dernier.

1 Limiter l'aération et la ventilation

En réduisant la ventilation, une partie du problème d'humidité relative basse peut être résolue. Notamment lorsqu'il gèle à l'extérieur, il est préférable par exemple d'ouvrir complètement la porte et la fenêtre quelques instants, plutôt que d'avoir un apport constant d'air sec durant toute la journée. Donc, il est préférable de ne pas ouvrir deux fenêtres ou ouvertures qui se font face.

2 Produire ou diffuser plus

En ne séchant pas les murs et le sol après la douche ou le bain, et en laissant la porte de la salle de bains et la cuisine ouverte, la quantité d'humidité dans la maison augmente.

3 Ne pas chauffer trop fort

Le chauffage d'une maison influe fortement sur l'humidité de l'air. L'air chaud peut en effet contenir plus d'humidité que l'air froid. Si le chauffage est par exemple très élevé la nuit, l'humidité relative diminue encore plus. Il est préférable de ne pas régler le thermostat sur une température supérieure à 17° Celsius la nuit.

4 Humidificateur d'air

Il y a des pièces où il est plus difficile d'aérer régulièrement, comme un bureau (fermé), un living ou une chambre à coucher.

Pour réguler l'air dans ces pièces, il existe une solution simple : les humidificateurs d'air.

Il s'agit d'appareils qui augmentent l'humidité de l'air par évaporation d'eau.

Les meilleurs appareils ont un hygrostat réglable.

Vous obtenez ainsi le taux humidité souhaité dans l'habitation ou le bureau.

L'air sec absorbe l'eau et la qualité de l'air s'améliore.